



Syndicat
de la Magistature

Paris le 13 mars 2025

Mme la Secrétaire Générale,

La négociation QVCT initiée il y a plus d'un an et demi par un précédent Ministre de la Justice touche à sa fin avec la présentation aujourd'hui d'une première version du projet d'accord. Après un an et demi de travail, le constat posé par la CGT et le Syndicat de la Magistature reste malheureusement le même.

Tout au long de la négociation, nous avons constaté le fossé entre les réalités de terrain et ce qui était posé sur la table par l'administration. De même nous ne pouvons que déplorer que l'ampleur de la crise qu'a connue notre ministère et qu'il connaît encore à ce jour, ne soit pas appréhendée.

La CGT et le Syndicat de la Magistature le répète donc : les conditions de travail au sein du Ministère de la Justice sont mauvaises. Rythmes harassants, horaires non respectés, bâtiments inadaptés quand ils ne sont pas insalubres, discriminations, arbitraire, violences, perte de sens, manques d'effectifs, surcharge de travail, établissements bondés, relations managériales d'un autre âge, paternalisme, sexisme, n'en jetez plus ! le quotidien des agents et magistrats de ce ministère est sombre.

Et face à ce quotidien sombre, il faut le dire, le Ministère de la Justice est en faute vis-à-vis de ses obligations d'employeur ! Qu'il s'agisse de l'évaluation des risques professionnels, de leur prévention, de la prise en charge des agents victimes, ou des rendu-comptes annuels, les obligations légales liant l'employeur ne sont pas respectées au sein même du ministère qui, plus que tout autre, a la charge de faire respecter le droit !

C'est, en résumé, le diagnostic sans appel que portent la CGT et le Syndicat de la Magistature depuis le début de cette négociation. C'est la situation que tous les professionnels de ce ministère ont maintes fois fait remonter, au cours des AG, des tribunes, des manifestations ou, malheureusement, au cours d'actes graves qui endeuillent régulièrement notre ministère.

C'est en ayant tout cela à l'esprit que la CGT et le Syndicat de la Magistature ont abordé cette négociation. C'est au prisme du poids de cette crise profonde et de tout ce mal-être exprimé que nous avons porté nos propositions depuis de longs mois.

Aujourd'hui le constat est amer tant, le projet d'accord présenté par le Secrétariat Général ne nous apparaît pas à la hauteur de la crise que nous traversons, et encore moins à la hauteur de l'urgence d'apporter des réponses concrètes aux agents.

Alors que tous les indicateurs montrent que la France alloue à sa Justice moins de budget et de personnels que ce que les critères de qualité, notamment européens ou de l'OSCE préconisent, il n'est jamais question dans cette négociation de recrutements de personnels en nombre suffisant pour remplir nos missions. Il n'est pas même question d'évaluation de la charge de travail.

Au contraire, à travers les solutions « technologiques », ou les expérimentations d'organisations locales, on semble vouloir toujours reporter cette question à des difficultés inhérentes à des facteurs extérieurs, alors même qu'il s'agit bien d'un problème systémique, massif et global. Sans personnels suffisants, aucune organisation de service ne tient et les personnels en souffrent. Il n'y a pas de logiciel ou de réunions de service qui puissent contrebalancer une réalité aussi massive !

Mais comment partager un constat de la situation concrète des agents dans un ministère qui ne dispose pas des outils élémentaires d'évaluation des risques professionnels, où une grande partie des services ne se plient pas à l'obligation de remplir le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP, qui est pourtant une obligation légale de l'employeur), qui ne dispose pas de Programmes annuels de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (Papriact). Un ministère dont le dernier Rapport social unique (RSU, autre obligation de l'employeur) n'est pas rempli au niveau ministériel depuis 2020, et au niveau local, laissé à la libre appréciation de chaque direction. Et comment réaliser le Rapport social unique alors même que la Base de données sociale, outil de recueil de données, obligatoire depuis janvier 2021, n'existe tout simplement pas ?

Faute de mettre en place les baromètres, impossible de poser ensemble un diagnostic partagé sur l'état des services. Pratique !

Malheureusement, le projet d'accord présenté aujourd'hui ne pose aucune garantie réelle que demain notre employeur, le Ministère de la Justice, se mettra en conformité avec les textes. A dire vrai, le projet d'accord ne reconnaît même pas que le Ministère de la Justice est en faute sur tous ces points !

Sur la question des risques psycho-sociaux, le projet d'accord renvoie aux travaux menés par l'Anact sur les Cours d'Appel de Caen et d'Amiens au dernier semestre 2024. Comment accepter qu'un sujet aussi fondamental, qu'une problématique aussi profonde dans ce ministère ne soit pas traitée à sa juste mesure dans le corps du projet ? Si un accord engage les signataires, les travaux de l'Anact n'engagent personne. Dès lors faut-il en conclure que la question de la prévention et de la prise en charge des risques psycho-sociaux sera laissée à la seule bonne volonté du secrétariat général ? Pour la CGT et le Syndicat de la Magistrature, c'est hors de question !

Manque aussi dans cet accord des éléments de calendrier à même de répondre à l'urgence exprimée à plusieurs reprises, notamment lors de la tribune des 3000 magistrats et greffiers en novembre 2021, et relayée par la CGT et le Syndicat de la Magistrature au CHSCT ministériel à l'époque. Trois ans et demi et nous avons le sentiment que depuis, rien n'a été fait si ce n'est tenter de noyer le poisson et de gagner du temps plutôt que de prendre les problèmes à bras le corps.

Que dire dès lors d'un accord, discuté depuis un an et demi, et qui n'aboutit, pour ses principales mesures, qu'à un engagement de travailler à l'avenir à la sortie éventuelle d'une circulaire, ou à avancer sur un outil informatique, ou à se mettre d'accord en comité sur un futur calendrier, etc. On voudrait gagner du temps sans rien faire qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! La CGT et le Syndicat de la Magistrature en attendent plus et plus vite !

Pas plus qu'un calendrier, le projet d'accord ne comporte d'éléments relatifs aux moyens que le Ministère entend mettre en œuvre pour avancer les points présents dans l'accord. Il faut toujours se méfier d'un ministère qui prétend déployer une politique publique sans annoncer quels moyens il entend y consacrer. Car, sans moyens, matériels ou plus encore humains, nous serions bien naïfs de croire au réel changement de paradigme que la gravité

de la situation appelle ! Qui réunira en région les différentes directions pour coordonner la mise en œuvre de l'accord ? Qui assurera la médiation dans les services en crise ? Qui s'assurera que chaque service se conforme bien aux obligations employeur qui lui incombent ? Qui apportera aux agents les réponses individuelles sur leur situation personnelle ?

Encore une fois, le projet d'accord ne prend pas la juste mesure du problème et semble ne considérer la question que sous l'angle de l'organisation des services. Faire plus avec autant d'agents, cette solution est bien connue mais aujourd'hui complètement éculée ! Nous avons atteint la limite de toute forme de réorganisation ou d'optimisation.

Nous déplorons à nouveau ici, comme nous l'avons déjà exprimé, que les personnels administratifs, secrétaires et adjoints, au centre de la partie consacrée aux services des ressources humaines, ne soit traitées que sous l'angle de la montée en compétence via des formations etc. La CGT et le Syndicat de la Magistrature rappelle que la reconnaissance de la qualité professionnelle des agents doit passer par une juste rémunération. C'est loin d'être le cas pour les personnels administratifs et c'est une des causes profondes de leur mal-être ! On peut parler de formation, de fidélisation sur les postes, d'outils informatiques, mais tout cela doit également nécessairement passer par une discussion sur la juste rémunération. La CGT et le Syndicat de la Magistrature regrettent que ce sujet n'ait pas été pris en compte, malgré nos demandes, par le Secrétariat Général.

Comment croire après tout cela que le projet d'accord présenté aujourd'hui aboutira à davantage de résultats que d'autres travaux précédents sur le même thème (pensée émise pour le regretté Plan d'Action Ministériel de prévention des Risques Psycho-Sociaux de 2013, enterré sans cérémonie en 2021) ? Quels constats faisons-nous de l'échec du PAM RPS afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs ?

Certes le projet d'accord liste une fois de plus un certain nombre d'éléments de bon sens sur ce que devrait être une politique santé, sécurité et condition de travail. Comment pourrait-il en être autrement sur un sujet aussi connu et discuté ? Mais s'il avait suffi d'énoncer des principes justes, il y a longtemps que le problème serait en voie de résolution.

Depuis l'ouverture de ces négociations, nous avons changé deux fois de ministre. Nos interlocuteurs et interlocutrices du Secrétariat Général changeront également, tôt ou tard. Et en région, nos quatre directions sont représentées par une foule ô combien hétéroclite de chefs de service et d'encadrants qui bien souvent font de leur mieux mais parfois aussi n'en font qu'à leur tête. Dès lors, faute d'éléments opposables concrets, tout ce travail, dans lequel la CGT et le Syndicat de la Magistrature se sont pleinement engagés une fois encore, risque fortement de se ranger au rayon des occasions manquées.

Il n'est sans doute pas trop tard, Mme la Secrétaire Générale, pour donner du corps à ce projet d'accord. Pour y inclure des mesures concrètes, immédiates ; pour nous présenter dès à présent le projet de circulaire, pour mettre en place un calendrier garantissant que tous les points de l'accord seront effectifs dans des délais raisonnables, que des moyens sont prévus pour décliner l'accord sur l'ensemble du territoire et dans toutes les Directions, et pour engager la juste reconnaissance salariale due aux personnels chargés au quotidien d'accompagner les agents.

C'est l'appel que vous lance aujourd'hui la CGT et le Syndicat de la Magistrature. Un appel que nous avons exprimé tout au long de ces derniers mois de négociation mais que nous avons le devoir, pour les agents qui sont en attente d'un réel changement, de renouveler aujourd'hui.

Les négociateurs et négociatrices CGT - SM